



Année 6 n° 18  
Décembre 2019

# Messages

# Informations

# Echanges

# Liaisons

## Edito

Bonjour à tous,

Vous avez entre les mains le dernier bulletin de notre mandat. Par le biais de ces quelques pages nous avons essayé de vous transmettre régulièrement les informations sur votre commune ou sur d'autres sujets pouvant vous intéresser. C'est un support qui permet avec notre site internet, l'information, le dialogue et l'échange entre chacun de nous. Nous sommes dans une ère de communication et ce sont de modestes moyens mais qui participent au lien social.

La commune n'a pas pour objectif de spolier d'une façon ou d'une autre ses habitants même si la nouvelle carte du PLUi a dû modifier des affectations de terrain. Ces modifications ont pu paraître injustes pour certains mais elles ont été décidées par les services de l'état pour respecter les nouvelles règles, visant à densifier la construction et préserver les espaces agricoles et naturels.

C'est pourquoi certaines personnes tentent de revendiquer, maintenant, quelques mètres carrés de propriétés, qui n'en sont pas ou qui n'en sont plus, simplement par le biais de la prescription acquisitive ou bien par d'autres décisions prises par les propriétaires ou les conseillers municipaux de l'époque.

La municipalité doit donc, aujourd'hui, faire valoir ses droits en utilisant les voies judiciaires pour défendre sa position. Ces démarches engendrent inévitablement un coût qui impacte notre budget de fonctionnement mais nous avons l'obligation de préserver nos droits et de ce fait le patrimoine communal.

Dans quelques mois vous devrez vous prononcer pour le renouvellement du conseil municipal et pour une nouvelle période de six ans. Souhaitons que votre choix puisse permettre à la commune de continuer à se développer de façon sereine et ambitieuse avec des projets souhaitables et en adéquation avec l'intérêt de nous tous.

L'année 2019 se termine et une nouvelle année va s'ouvrir devant nous. Nous déroulons chacune de nos journées chargées de nos activités, de nos préoccupations, de nos loisirs mais aussi de nos joies. Autour de nous se dessine une vie parsemée de conflits, de tension et d'incertitudes dans laquelle il paraît difficile d'évoluer sereinement. Mais il y a aussi des satisfactions, des réussites, des rencontres positives qui nous enrichissent.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à tous de joyeuses fêtes et une année riche et pleine de joies simples et authentiques.

Christian REBELLE

## INFOS PRATIQUES MAIRIE

589 route du Chef-Lieu  
734 10 Saint-Ours

Tél : 04.79.54.91.87

Fax : 04.79.54.95.75

mail : [mairie@saintours-savoie.fr](mailto:mairie@saintours-savoie.fr)

Web : [saintours-savoie.fr](http://saintours-savoie.fr)

Ouverture :

- mardi 16h à 20h

- mercredi 9h à 11h

- vendredi 13h30 à 16h30

Permanence du Maire  
et des adjoints :

Mardi de 18h30 à 20h

## L'agenda



**Samedi 11 janvier** : Cérémonie des Vœux 2020—Salle des Fêtes—18h

**Samedi 8 février** : Concert de la chorale de St-Ours à l'église de Saint-Ours. Entrée gratuite et ouverte à tous. 20h30

**Dimanche 15 mars** : Diots-Polenta. Amicale des Pompiers de Saint-Ours

## VŒUX 2020



Le Conseil Municipal convie l'ensemble des habitants de Saint-Ours à la cérémonie des vœux 2020, **le samedi 11 janvier 2020** à la Salle des Fêtes au Chef-Lieu.

Nous vous attendons donc nombreux pour partager ce moment de convivialité. Nous convions particulièrement les habitants nouvellement installés à Saint-Ours à venir découvrir à cette occasion le village et les activités des associations.



Les 15 et 22 mars 2020, communes et intercommunalités verront leurs équipes renouvelées.

*Petit mémento sur l'organisation des élections municipales à Saint-Ours.*

### Les dates clés

**7 février 2020** : date limite de demandes d'inscription sur les listes électorales pour voter.

Chaque citoyen peut vérifier s'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

**27 février** : fin des dépôts de candidatures

**15 mars** : premier tour

**22 mars** : second tour



### Les chiffres clés

**34.970 communes** début 2019, soit environ 1.800 de moins que lors des municipales 2014.

42 communes de **plus de 100.000 habitants**

Plus de 30.000 communes de **moins de 3.500 habitants**

**Saint-Ours : 723 habitants – recensement 2019**

**1.266 groupements** de communes et intercommunalités

Seuls 17 % des maires sont des **femmes**.

65 % des maires sortants ont **plus de 60 ans**—80 % des élus municipaux sont **bénévoles**

### Qui peut voter aux élections municipales ?

Pour pouvoir voter, un électeur doit :

- avoir au moins 18 ans ;
- être de nationalité française ou d'un pays membre de l'UE ;
- être inscrit sur les listes électorales
- jouir de ses droits civils ou politiques.



Les étrangers citoyens de l'UE qui résident en France peuvent ainsi voter aux municipales dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales. En revanche, les étrangers originaires d'un pays non-membre de l'UE ne peuvent pas voter aux municipales.

### Qui peut être candidat aux élections municipales ?

Pour être éligible en qualité de conseiller municipal cinq conditions doivent être réunies :

- être français ou ressortissant de l'Union européenne ;
- avoir 18 ans révolus au jour du scrutin ;
- avoir satisfait aux obligations militaires ;
- être électeur de la commune ou inscrit au rôle des contributions directes de la commune ou justifier devoir y être inscrit au 1er janvier 2020 (candidats "extra-communaux") ;

### Quand les candidats doivent-ils se déclarer ?

Tous les candidats au premier tour des élections municipales, quelle que soit la taille de la commune, doivent déposer leur candidature auprès de la préfecture. **La date limite de dépôt est fixée au 27 février 2020.** Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats au premier tour n'ont pas besoin de déposer de nouveau leur candidature pour un éventuel second tour.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les listes doivent être constituées d'autant de femmes que d'hommes.

### Scrutin

Le scrutin vise à élire les membres des conseils municipaux au suffrage universel direct. Le nombre de conseillers municipaux à élire dépend de la taille de la commune.

**L'équipe municipale de Saint-Ours est composée d'une équipe de 15 conseillers municipaux, dont le maire et ses adjoints, au nombre maximum de 4.**

Le **maire** est le président du conseil municipal. Il est élu à scrutin secret parmi les conseillers municipaux, au cours de la première réunion du conseil municipal qui doit se tenir entre le vendredi et le dimanche qui suit l'élection complète du conseil.

Les maires, leurs adjoints et les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de 6 ans renouvelable.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, les candidats peuvent être élus dès le premier tour lorsqu'ils obtiennent la majorité absolue (la moitié des voix plus une) et si au moins un quart des inscrits a voté. En cas de second tour, les candidats peuvent être élus avec une simple majorité relative (le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix est élu).

Les électeurs peuvent choisir de voter pour des candidats de listes différentes (système du panachage), les suffrages étant comptabilisés de façon individuelle.

Sera considéré comme vote nul, l'ajout du nom d'une personne non candidate sur une liste candidate, ou un bulletin portant le nom d'une personne non-candidate.



### Vote blanc

Le vote blanc sera comptabilisé lors des municipales 2020. Dans l'isoloir, le « vote blanc » peut être exprimé de deux manières par l'électeur : soit par le biais d'un bulletin blanc glissé dans l'enveloppe, soit par le biais d'une enveloppe vide, sans bulletin à l'intérieur.



### Vote nul

Le vote blanc doit être distingué du vote nul, tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, le vote nul correspond à un bulletin déchiré ou annoté. Les bulletins sans enveloppe sont également considérés comme des votes nuls (à l'inverse d'une enveloppe sans bulletin, qui est considérée comme un vote blanc). Sur le fond, le vote nul n'exprime pas nécessairement un refus de l'ensemble des candidats se présentant à l'élection, contrairement au vote blanc. Il peut en effet tout simplement résulter d'une erreur de manipulation (bulletin déchiré, deux bulletins dans l'enveloppe...).



### Une Ostéopathe à Saint Ours! Audrey Puccio,

je suis **Etiopathe/Ostéopathe** diplômée d'Etat avec plus de 5 années d'expérience. Je suis habilitée à soigner enfants, adultes et personnes âgées.

Je propose une méthode exclusivement manuelle, mécaniste basée sur des éléments tels que l'anatomie et la physiologie pour traiter une grande variété de maux et de troubles:

(sciatalgies, cruralgies, lombalgies, cervicalgies, troubles digestifs, maux de tête/migraines, entorses, syndrome du canal carpien, troubles ORL, tendinites, suivi du nourrisson, angines chroniques, otites chroniques, suivi du sportif, troubles vasculaires.....)

Ostéopathe également pour les femmes enceintes, j'assure le suivi de grossesse et la préparation mécanique à l'accouchement.

Mon métier consiste à identifier la cause première de vos symptômes et ainsi mettre en œuvre le traitement manuel adapté. Je traite la cause, et non les effets.

Rapide et efficace je répondrai à vos besoins immédiats de soulagement.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter mon site internet : <http://www.puccio-osteopathe-etiopathe.fr>

04.57.41.69.36 - puccioaudrey@gmail.com. Prise de rendez-vous possible sur le site doctolib.fr

### L'ATELIER DES APPRENTISSAGES

[www.atelier-des-apprentissages.com](http://www.atelier-des-apprentissages.com)



Sabrina Duthilleul

06 52 29 29 77

sabrina@atelier-des-apprentissages.com



Céline Vuachet

06 95 82 67 68

celine@atelier-des-apprentissages.com

« J'ai du mal à me **concentrer** et rester attentif »  
 « Je suis incapable de **tenir en place** »  
 « Je n'arrive pas à **retenir** ce que j'apprends »  
 « Je ne prends aucun **plaisir à lire**, c'est un défi au quotidien »  
 « C'est un effort pour moi de **comprendre** ce que je lis »  
 « **Ecrire** me fatigue et me démotive »  
 « Je ne reconnais pas ma **droite de ma gauche** »  
 « Je n'arrive pas à m'**organiser** »  
 « J'ai du mal à gérer mes **émotions** »  
 « J'ai un manque de **confiance en moi** »

Nous observons, aujourd'hui, que ces troubles parasitent nos divers modes de fonctionnement au quotidien.

Par l'approche de différentes méthodes sensori-motrices notamment l'automatisation du traitement central de l'information et l'intégration des réflexes archaïques, Céline et Sabrina praticiennes en neuro-intégration seront ravies de vous accompagner dans l'atteinte de vos objectifs.

Une rencontre sera organisée courant 2020 afin de vous faire découvrir l'Atelier des Apprentissages

En attendant vous pouvez vous rendre sur notre site : [www.atelier-des-apprentissages.com](http://www.atelier-des-apprentissages.com)

### Médecine Symbolique© : qui peut panser sa plaie est à moitié guéri.



Nelly Lemar

Tél. : 06 76 20 38 11

lemar.nelly@gmail.com

[www.medecinesymbolique.com](http://www.medecinesymbolique.com)

J'aime ce vieux proverbe chinois car il nous suggère de devenir acteur de notre santé et sculpteur de notre propre condition. Formée par Rose et Gilles Gandy, j'ai découvert avec la Médecine Symbolique que la vie nous parle et nous enseigne à travers nos petits bobos comme nos grandes casseroles, nos bleus au corps et nos vagues à l'âme. La vie a un sens : nous faire émerger autant que possible à notre propre surface !

#### Qu'est-ce que la Médecine Symbolique ?

La méthode repose sur une vision évolutive de l'être humain : tout événement est porteur de sens. Toute maladie ou épreuve peut être envisagée comme une opportunité de changement. À l'aide de baguettes coudées (traditionnellement employées pour chercher de l'eau), le praticien interprète des messages symboliques sur l'origine intérieure d'une problématique. La voie vers le mieux-être et l'équilibre est alors ouverte !

#### Pour quelles problématiques ?

J'interviens auprès des particuliers comme des entreprises et commerces. Je reçois en cabinet ou me déplace. Toute demande peut faire l'objet d'un rendez-vous : santé, relations affectives, lignées familiales, relations professionnelles, problématiques financières, déménagement et vente d'un bien, deuil, pollutions énergétiques...

## Sophie Broie vous propose des cours d'anglais personnalisés.



Apprenez l'anglais à tout âge  
de 3 à 55 ans et +  
«il n'est jamais trop tôt, ni trop tard»

Sophie BROIE  
+33 (0) 614 659 295  
sophie.broie@wanadoo.fr  
 Paiement en chèque emploi service  
 universel (CESU)

N'ayez plus peur  
de l'anglais !

Elle s'adapte en personnalisant chaque cours suivant vos motivations, vos passions... Vous aimez la couture, la cuisine, le foot, les séries, les mangas, les chansons.... nous travaillerons de façon ludique en rebondissant sur des notions de grammaire suivant les thèmes abordés. N'ayez plus peur de l'anglais !!! Il n'est jamais trop tôt ou trop tard !!!!

Contacts : [englishsophie.broie@orange.fr](mailto:englishsophie.broie@orange.fr) - 06.14.65.92.95 -  
<https://www.facebook.com/English-Sophie-Broie>

## Un projet de création d'entreprise de services à la personne.

Infirmière de formation souhaitant revenir à des valeurs plus humaines autour de mon lieu de vie, mon projet consiste en la création d'une entreprise spécialisée dans le service à la personne à domicile, allant de la garde d'enfants à l'aide pour les personnes en manque d'autonomie jusqu'aux tâches ménagères.



Etant au stade du recueil d'informations à Saint Ours et alentours, vous pouvez me contacter sur [florencero@lilo.org](mailto:florencero@lilo.org) afin de me transmettre vos éventuels besoins (ou pour un proche) en remplissant mon questionnaire. (durée : 3 min).

Lien vers le questionnaire : <https://forms.gle/LK6qLqgTRp5GGwp1A>

## Réhabilitation de l'ancienne école communale.

Nous avons inauguré le bâtiment de la nouvelle Mairie le 14 décembre 2019 à 10h 30. Voici quelques données techniques et financières relatives à cette réalisation.

**Origine du bâtiment :** Construction en 1905 pour devenir une école avec deux classes, deux logements pour enseignants et le bureau de la Mairie, l'ensemble sur un terrain de 2054 m<sup>2</sup>.

**Nouvelle destination :** Au rez de chaussée, un espace mairie constitué d'un accueil, un bureau de secrétaire, le bureau du maire et la salle du conseil. Deux bureaux pour profession libéral, une salle pour les associations, un local archives pour la mairie et un local de rangements pour les associations.

A l'étage, deux appartements T3 en duplex de 63 m<sup>2</sup> et un appartement T4, également en duplex, de 90 m<sup>2</sup>, ainsi qu'à l'extérieur, un réduit pour chacun des appartements.

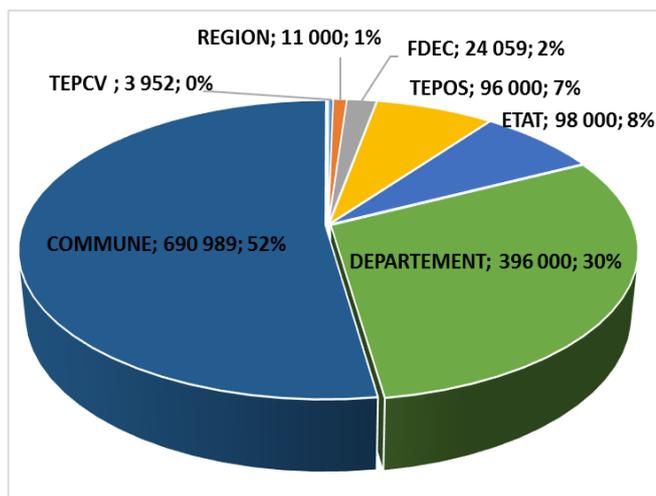
L'ensemble de ces surfaces est chauffé par une chaudière aux granulés de bois installée à la cave.

Sur le terrain sont prévus deux zones de parking, l'une pour la mairie avec 17 places et l'autre pour les appartements avec 7 emplacements. Chaque appartement aura à sa disposition un jardin d'environ 85 m<sup>2</sup>. Un espace vert est préservé devant la mairie. Le chantier aura duré 14 mois.

**Financement :** Sur un total de 1 320 000 €, les subventions de nos partenaires nous aident pour 629 011 € et la commune finance 690 989 €. Un prêt de 300 000 € sur 20 ans à 1.45% sera compensé par les loyers avec un excédent de 12 000 € par an. Le complément est assuré par la vente de la mairie actuelle et par notre trésorerie.

TEPCV	3 952€	0,30%
REGION	11 000€	0,83%
FDEC	24 059€	1,82%
TEPOS	96 000€	7,27%
ETAT	98 000€	7,42%
DEPARTEMENT	396 000€	30,00%
COMMUNE	690 989€	52,35%

TOTAL T.T.C.	1 320 000€	100,00%
--------------	------------	---------



## Plan de la commune.

Vous recevrez prochainement un plan de la commune, qui fait suite à l'opération de dénomination et de numérotation des rues du village conduite en 2015. Deux plans grand format seront installés sur des panneaux sur la place de l'église au chef Lieu, ainsi qu'à Bassa au niveau du chalet technique de téléphonie, récemment installé au carrefour de la RD 911.